



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Maroc

Question écrite n° 26079

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le règlement de la question du Sahara occidental. Après l'adoption à l'unanimité, le 31 juillet, par le Conseil de sécurité de la résolution 1495 encourageant les parties concernées à poursuivre les discussions pour parvenir à une solution politique au conflit, il souhaiterait connaître la position de la France sur ce dossier. Considérant en effet que le règlement politique de la question du Sahara occidental est indispensable pour la stabilité du Maghreb et son développement, il le remercie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement et son implication dans le processus initié par les Nations unies.

Texte de la réponse

La France, toujours attachée à préserver la stabilité régionale, est convaincue qu'une solution politique réaliste et durable passe par l'option d'une large autonomie du Sahara occidental, en tenant compte des impasses du plan de règlement constatées par le secrétaire général des Nations unies dans son rapport du 20 juin 2001. La résolution 1495, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, fait référence au nouveau plan Baker soumis aux parties en janvier 2003, sans l'imposer : ces dernières doivent en effet poursuivre leurs discussions avec l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies afin de parvenir à une solution politique mutuellement agréée. Une telle solution ne pourra voir le jour que si un climat de confiance est restauré au Maghreb. C'est pourquoi la France encourage le rapprochement entre le Maroc et l'Algérie, indispensable pour la résolution de ce conflit et l'intégration maghrébine que la France et l'Union européenne appellent de leurs vœux. Dans cette optique, le Dialogue 5 + 5, enceinte de dialogue informel entre les deux rives de la Méditerranée occidentale, peut contribuer à favoriser un tel rapprochement. Le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement du Dialogue 5 + 5, prévu à Tunis les 5 et 6 décembre 2003, représente à cet égard une échéance importante.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26079

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7738

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8616